



INFO SENIOR



Commission
européenne

Bulletin d'information de la DG HR

JUILLET - DECEMBRE #26

Sommaire

- 1 Edito
- 2 'Sysper Pensions' devient 'Sysper Post Activité'
- 3 Allocations et déclaration de scolarité ... Ce qu'il faut savoir
- 4 Règles et approche applicables aux frais médicaux liés à la maladie de Covid-19
- 6 L'accès à l'informatique pour les seniors
- 8 Vaccination anti-grippe
- 9 Message de l'AIACE Section Belgique aux pensionnés résidant en Belgique
- 10 Soutien de l'AIACE au 'EU staff COVID-19 Solidarity Response Fund'
- 11 Message de la SEPS aux pensionnés
- 12 Message de l'AIACE Internationale: Assises AIACE reportée d'un an

Retrouvez également INFO SENIOR en 5 langues sur

My IntraComm

Edito

L'Info Senior que vous tenez entre vos mains se réinvente pour être au plus proche de vos questionnements. Nous avons eu beaucoup de retours positifs sur nos différents articles mais aussi de nombreuses demandes pour faciliter la lisibilité de notre journal. Nous en avons tenu compte.

L'Info Senior contient désormais plus de pages pour une lecture facilitée et au plus proche des normes d'accessibilité pour tous.

Toujours dans notre volonté d'adapter le contenu de l'Info Senior, nous proposons désormais une version QR Code de toutes les adresses internet présentes dans l'Info Senior.

Vous retrouverez ce QR Code dans la marge des pages à hauteur de l'article concerné. Qu'est-ce qu'un QR Code ? C'est une image qui, si vous utilisez, par exemple, la fonction appareil photo de votre smartphone ou de votre tablette, vous proposera d'aller directement sur la page internet concernée. L'avantage non négligeable est que cela permet de ne pas devoir recopier le texte et évite les erreurs.

Vous ne savez pas utiliser le QR Code ou vous désirez regarder les documents sur votre PC ? Vous trouverez toujours la version écrite de l'adresse internet au cœur des articles. Elles sont plus faciles à trouver, elles sont écrites en orange.

Merci pour tous vos retours.

Bonne lecture !

'Sysper Pensions' devient 'Sysper Post Activité'



Le PMO.4 vous informe que "SYSPER Pensions" est devenu "SYSPER Post Activité".

Ce nouveau titre souligne la possibilité d'utiliser

désormais SYSPER non seulement pour introduire la demande de mise à la retraite mais aussi pour obtenir, après la cessation des fonctions, vos attestations fiscales.

Le système vous permet aussi d'introduire vos déclarations personnelles (scolaire, foyer, etc.) et votre déclaration bisannuelle (ou annuelle) et de lire à votre aise, et éventuellement télécharger, vos bulletins de pension.

Les nouveautés de SYSPER Post Activité ne s'arrêtent pas ici. Prochainement vous serez aussi en mesure de demander le remboursement de vos frais de voyage lors de votre cessation et le paiement de votre indemnité de réinstallation directement dans Sysper.

L'accès à SYSPER Post Activité s'effectue via votre EU Login. Si vous ne le possédez pas encore vous pouvez en faire demande à :

Bruxelles et Luxembourg via la boîte e-mail fonctionnelle **PMO-EU-LOGIN@ec.europa.eu** ou par téléphone au **+32 (0) 2 29 76 888** (de 9h30 à 12h30) ;
Ispra par téléphone au **+39 0332 78 30 30** (de 9h30 à 12h30).

Vous aurez besoin d'une adresse e-mail et d'un numéro de téléphone portable afin de créer votre accès.

L'avantage de l'utilisation de Sysper Post Activité: vous bénéficiez d'une vision globale de votre situation administrative à tout moment.

Le système vous offre aussi la possibilité de demander de ne plus recevoir des documents papier. Ce choix, qui n'est pas définitif (à tout moment vous pouvez revenir aux envois papiers) non seulement répond au besoin de sauvegarde de l'environnement, mais vous permet de ne plus devoir envoyer certains documents par la poste et éliminer tout risque de perte ou de retard dans la réception des documents. C'est pour cela que nous vous encourageons à utiliser votre EU Login ou à en faire la demande.

Le PMO.4 reste à votre disposition via ses Front Offices :

Pour les pensions d'ancienneté/invalidité :

- Par email à l'adresse : **PMO-PENSIONS@ec.europa.eu** ;
- Par téléphone au **+ 32 (0)2 29 78800** du lundi au vendredi de 9h30 and 12h30.

Pour les bénéficiaires d'une pension de survie/d'orphelin :

- Par email à l'adresse : **PMO-SURVIE@ec.europa.eu** ;
- Par téléphone au **+ 32 (0)2 29 52017** du lundi au vendredi de 9h30 and 12h30.

Allocations et déclaration de scolarité ... Ce qu'il faut savoir

Vous avez reçu ou vous n'allez pas tarder à recevoir la notification et/ou le formulaire de demande de prolongation de l'allocation pour enfant à charge, l'allocation scolaire et la pension d'orphelin.

Vous pouvez soumettre votre déclaration scolaire via Sysper Post Activity. Les guides ci-joints vous aideront à compléter la procédure :

Guide pour la déclaration scolaire
Guide pour la déclaration d'un enfant

En particulier :

Si vous êtes orphelin majeur : Vous avez déjà reçu votre formulaire. Afin d'éviter une interruption de paiement trop importante, il convient de soumettre les pièces justificatives via Sysper Post Activity ou renvoyer ces documents dûment complétés, datés et signés dès que possible.

Si vous êtes bénéficiaire des allocations au titre de votre enfant majeur : la note de rappel avec le formulaire vous a été envoyé en début septembre.

Si vous n'avez pas reçu un formulaire et/ou une notification parce que votre enfant est âgé entre 6 et 17

ans, mais que sa situation scolaire a changé depuis l'année passée, vous êtes prié de prendre contact avec le PMO.4 via la boîte fonctionnelle **PMO-PENSIONS@ec.europa.eu**.

Si vous n'avez pas accès à Sysper Post Activity, vous pouvez renvoyer le formulaire par la poste à l'adresse indiqué ci-après :

Commission européenne
PMO.4 – Pensions
MERO 07/011
B- 1049 Bruxelles

Si vous n'avez pas encore accès à Sysper Post Activity et vous voulez l'obtenir, merci de suivre les indications dans les documents ci-après.

Sysper Post Activity vous permet de soumettre non seulement les déclarations familiales, mais aussi la déclaration de vie et indiquer tout changement dans votre situation familiale et privée. Vous pourrez aussi prendre vision de vos bulletins de paie et opter pour ne plus recevoir du papier chez vous (choix toujours réversible).

Guide pour obtenir un EU Login
Comment accéder à Sysper Post Activity



Déclaration scolaire



Déclaration enfant



EU Login



Sysper Post Activity



#26-PM03-0001

Règles et approche applicables aux frais médicaux liés à la maladie de **Covid-19**

L'actuelle pandémie de COVID-19 soulève des questions et incite à une prise de conscience dans nos vies. Soyez assuré(e) que le RCAM est à vos côtés en ces temps difficiles et aimerait vous communiquer, ou du moins vous rappeler, les règles et l'approche applicables aux frais médicaux suivants liés à la COVID-19.

Hospitalisation pour une infection par la COVID-19: pour les affiliés au RCAM hospitalisés pendant plus d'une journée, en soins intensifs ou non, pour une infection par la COVID-19 => remboursement à 100 % des frais de séjour.

Les frais de séjour seront remboursés à 100 % à compter du premier jour pour tous les affiliés au RCAM hospitalisés pour une infection par la COVID-19 (s'ils ne sont pas renvoyés chez eux le premier jour).

Dans les cas où l'hospitalisation comprend également des soins intensifs, la décision susmention-

née s'applique, permettant ainsi au RCAM de rembourser tous les séjours à 100 %.

Toutes les demandes liées à une hospitalisation pour une infection par la COVID-19 seront traitées rapidement et sans formalités inutiles. Le RCAM a pris cette décision afin d'alléger les charges administrative et financière pesant sur les affiliés.

Reconnaissance de maladie grave dans le cas de la COVID-19: pour les affiliés au RCAM sortis de l'hôpital avec un diagnostic de COVID-19 => Reconnaissance non automatique du statut complet de maladie grave.

Étant donné que la COVID-19 prend différentes formes et que les personnes infectées par le virus peuvent souffrir de symptômes très légers (voire être asymptomatiques) comme de formes très graves de la maladie, la reconnaissance de la

COVID-19 comme maladie grave n'est pas automatique et sera fondée sur une analyse au cas par cas. À la sortie d'une hospitalisation pour COVID-19, une demande peut donc être introduite auprès du RCAM. En outre, toutes les demandes seront traitées rapidement et sans formalités inutiles.

Remboursement des tests de dépistage de la COVID-19: les tests de dépistage de la COVID-19 => seront remboursés au même taux que tout autre examen, S'ILS ont été prescrits par un médecin ou un autre professionnel de la santé habilité ET S'ILS ont été réalisés par un prestataire médical agréé, conformément aux politiques et normes sanitaires du pays dans lequel ils ont été effectués.

Ainsi, si les conditions susmentionnées sont remplies, tout **test de dépistage de la COVID-19, qu'il soit de diagnostic (test PCR, CT-scan ou toute autre méthode approuvée par la suite) ou sérologique (pour détecter la présence d'anticorps et déterminer une éventuelle immunité), sera remboursé par le RCAM.** En revanche, les tests ne remplissant pas ces conditions ne seront pas remboursés (par exemple, des autotests que vous avez vous-même achetés et réalisés).

Les taux de remboursement pour les tests remplissant ces conditions sont les suivants:

- 100 % si le test s'inscrit dans le cadre d'une stratégie officielle de dépistage obligatoire généralisé ou ciblé qui est organisée par les autorités nationales des États membres et s'il n'est pas effectué gratuitement ou n'est pas directement remboursé par les autorités nationales; 85 % si le test s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de dépistage liée aux retours de vacances;
- 100 % dans les cas où la maladie de COVID-19 a été reconnue comme maladie grave. Le RCAM procédera également à la vérification des montants facturés (et la franchise sera appliquée, le cas échéant);
- 85 % dans les autres cas, pour un test conforme aux exigences et critères de remboursement. Le RCAM procédera également à la vérification des montants facturés (et la franchise sera appliquée, le cas échéant).

❗ RCAM en ligne:

<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>

❗ Staff Contact :

<https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/FR>

❗ Assistance téléphonique RCAM :

• Bruxelles: **+ 32 2 29 97777**
(de 9h30 à 12h30)

• Ispra : **+ 39 0332 78 57 57**
(de 9h30 à 12h30)

• Luxembourg :
+ 352 4301 36100
(de 9h30 à 12h30)



RCAM



Staff Contact

* Cette prescription peut consister en un document ou code officiel fourni par une autorité nationale pour effectuer un test de dépistage de la COVID-19 dans un centre de test ou un laboratoire. Dans ce cas, ce document (un code de prescription pour un test de dépistage de la COVID-19 envoyé par SMS, par exemple) remplace l'ordonnance d'un médecin, qui n'est alors plus obligatoire pour demander le remboursement du test.

#26-HR-0001

L'accès à l'informatique pour les seniors



Orientations politiques



Belgique

A l'heure où plus de trois milliards de personnes sont confinées partout dans le monde, où les entreprises se réorganisent pour subvenir aux besoins stratégiques des États, où le système éducatif bascule brutalement dans la virtualisation, nous prenons conscience de l'importance vitale du cloud, des réseaux de télécommunication et du numérique et de la réalité de l'illectronisme. L'illectronisme est la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

D'ailleurs, notre présidente, Ursula von der Leyen, a fait du numérique la troisième de **ses six orientations politiques**.

Dans ce cadre, avec l'aide des sections de l'AIACE, nous avons cherché des lieux où vous pouvez surfer, scanner, imprimer des documents ou encore suivre une initiation informatique.

Nous avons déjà récolté l'information pour quelques pays qui offrent des lieux à vocation non-lucrative, qui proposent aux citoyens l'accès à un ordinateur et à une connexion internet.

En Belgique: www.caban.be

Ils développent également des projets d'accompagnement et/ou de formation pour promouvoir la maîtrise des technologies de l'information et de la télécommunication.

En France :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques>

Des points d'accueil numériques sont à votre disposition partout en France pour aider les citoyens dans leurs démarches administratives.

Au Danemark:

Ce sont les bibliothèques locales qui proposent un accès internet. Les personnes peuvent donc se rendre dans leur bibliothèque locale. Chaque autorité locale possède son propre website à cette fin. De plus, la plupart des bibliothèques, maisons de repos et organisation pour les seniors offrent des IT cafés.

Au Portugal:

Il existe au Portugal un réseau de points d'accès internet, dénommé "Espaço Internet". Ces points d'accès sont souvent localisés auprès des Bibliothèques Municipales. Le but est de fournir l'accès aux ordinateurs et à l'Internet aux résidents des communautés locales. "Espaço Internet" est un projet développé dans le cadre du "*Programa Operacional Sociedade do Conhecimento* (POSC)", financé par le FEDER.

En Autriche:

Le gouvernement autrichien a organisé plusieurs instruments pour accroître les compétences numériques des citoyens autrichiens, notamment un programme de formation spéciale pour les seniors. Toutes les informations peuvent être trouvées ci-dessous:

<https://www.ft4internet.at/>

En Angleterre :

Il est difficile de généraliser la fourniture publique de soutien informatique au Royaume-Uni car, constitutionnellement, il y a trois nations auxquelles le pouvoir en matière d'éducation et de culture est dévolu (Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord). En Angleterre, les bibliothèques sont généralement gérées par les conseils de comté, bien qu'il y en ait certaines gérées par des associations caritatives et des fondations privées telles que "The Lit and Phil" à Newcastle.

La plupart des bibliothèques publiques donneront accès à des ordinateurs avec des connexions Internet et permettront également (moyennant un petit supplément) l'impression et la numérisation de documents. Au niveau local, ils pourront également fournir des informations sur les groupes de soutien et les associations bénévoles qui peuvent fournir une formation en informatique. Les écoles et collèges locaux ont parfois des cours du soir ouverts au grand public qui peuvent inclure des compétences en informatique. Là encore, les bibliothèques locales pourront fournir des informations sur ces ressources.

Pour l'instant et en raison de la situation sanitaire actuelle, il est prudent de se renseigner pour voir si l'accès aux bâtiments est autorisé.

📌 Orientations politiques de Mme Ursula von der Leyen :

https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/political-guidelines-next-commission_fr.pdf



France



Autriche



Orientations politiques

Vaccination anti-grippe

La grippe est non seulement une infection virale désagréable avec une forte fièvre, des douleurs musculaires et maux de tête sévères, mais elle peut entraîner de graves complications. Elle est recommandée aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes souffrant d'une maladie chronique. Vous faire vacciner avant la fin du mois de décembre vous protège avant l'arrivée du virus dans votre région.

La vaccination doit être différée si vous avez un des signes suivants: fièvre supérieure à 38°C, frissons, toux, maux de gorge, rhume ou une infection aiguë. En cas de doute, demandez l'avis de votre médecin.

Le vaccin contre la grippe ne protège pas contre le Covid-19 mais cela diminuera votre risque d'attraper la grippe. De plus, cela permettra aux médecins d'éliminer la grippe si la personne a été vaccinée et le risque d'engorgement des hôpitaux diminuera également.

La vaccination anti-grippe au sein des services médicaux de la Commission est **réservée aux membres du personnel en activité.**

En tant que pensionné, vous pouvez vous rendre chez votre médecin traitant qui effectuera le vaccin. Il y aura lieu ensuite de demander le remboursement de vos frais auprès du RCAM.



Message de l'AIACE Section Belgique aux pensionnés résidant en Belgique

Chers membres, chers collègues,

Depuis le 13 mars dernier, la Commission a appliqué scrupuleusement le principe de précaution et a interdit l'accès à ses bâtiments à tous les pensionnés des institutions afin de protéger votre santé.

Si nos activités ne se sont jamais arrêtées, elles ont néanmoins subi une transformation à la hauteur du cyclone silencieux que représente cette pandémie.

Pendant ces derniers mois, tous les responsables au sein du notre Conseil d'Administration, ainsi que les bénévoles sociaux et les ambassadeurs auprès du PMO, ont continué à assurer une présence "à distance" à côté des pensionnés pour les assister au mieux dans leurs démarches et parfois dans leur détresse. De même, notre revue l'Écrin a continué de paraître, dans un format renouvelé.

Mais force est de constater, par exemple, que le groupe de parole pour les veufs et veuves ne se réunit plus, la présence de l'antenne PMO

3 dans nos locaux est devenue un agréable souvenir et l'impossibilité de toute rencontre conviviale, doublée de l'arrêt de toute activité socio-culturelle, nous laisse un goût amer.

Nous craignons que même notre déjeuner festif de fin d'année ne soit rendu impossible par les circonstances.

Notre espoir reste toutefois très fort : lorsque la pandémie aura été vaincue (car elle le sera), toutes nos activités reprendront de plus belle et c'est cette perspective, hélas encore lourde d'inconnues, qui nous amène à vous écrire via cet Info-Senior - opportunité pour laquelle nous remercions la DG HR - afin de vous assurer de notre présence, virtuelle aujourd'hui mais bien réelle dans un avenir peut-être pas si lointain.

N'hésitez jamais à nous contacter :

1. Par e-mail
aiace-be@ec.europa.eu ;
2. Par téléphone :
 - **02 295 38 42** (ligne sur laquelle vous pouvez laisser un message)
 - **02 296 48 24**



AIACE BE

3. Par courrier postal :

- AIACE-BE c/o
Commission européenne
G-1 01/50,
1049 Bruxelles

Consultez également notre site web pour une vision exhaustive de nos activités :
<http://www.aiace-be.eu>

Nous continuerons à vous offrir notre aide et notre expertise et vos appels et vos messages ne tomberont jamais dans le vide.

Au nom de toute notre équipe, nous vous souhaitons courage et patience, et nous vous donnons rendez-vous pour une rencontre festive post Covid-19 dès que le respect de la sécurité collective le permettra, en toute sérénité.

Très cordialement,
AIACE – Section Belgique

#26-AIACE-0001

Soutien de l'AIACE au "EU staff COVID-19 Solidarity Response Fund"



EU Staff COVID-19



EU Staff 4 Climate



Fondation Roi Baudouin

L'AIACE a décidé de faire un don de 25.000 euros au fonds "EU staff COVID-19 Solidarity Response Fund", indépendamment des contributions que ses membres souhaiteront éventuellement faire à titre individuel ainsi que des différentes actions entreprises au niveau des différentes sections nationales.

EU Staff 4 Climate est une initiative venant de la base et lancée par des fonctionnaires et agents de l'UE en leur capacité individuelle et privée; elle a pour but de rassembler des collègues de toutes les institutions qui sont profondément préoccupés par la crise climatique, écologique et sociale à laquelle notre planète est confrontée. Il s'agit d'une initiative indépendante, sans lien politique ou syndical.

Les informations sur "EU Staff 4 Climate" se trouvent à l'adresse suivante (en anglais uniquement): <https://eustaff4climate.info>

EU Staff COVID-19 Solidarity Response Fund: EUStaff4Climate, en coopération avec la Fondation Roi Baudouin, a mis en place

un fonds dédié par lequel les fonctionnaires et anciens fonctionnaires de l'UE peuvent soutenir la réponse à la crise Covid-19 là où elle est la plus nécessaire, pour aider à prévenir les crises futures et promouvoir la santé de la planète. Le comité de gestion du fonds est présidé par David O'Sullivan, ancien Secrétaire général de la Commission.

Les informations sur le "EU Staff COVID-19 Solidarity Response Fund" se trouvent à l'adresse suivante (en anglais uniquement): <https://eustaff4climate.info/eustaff-covid-19-solidarity-response-fund/>.

Fondation Roi Baudouin: La Fondation a une solide réputation d'intégrité et de neutralité. Ses valeurs de base sont: intégrité, transparence, pluralisme, indépendance, respect de la diversité et promotion de la solidarité.

Les informations se trouvent à l'adresse suivante (en 4 langues - NL, FR, DE, EN): <https://www.kbs-frb.be/fr/About-us>



Message de la **SEPS** aux pensionnés

Chers collègues,

Pendant l'épidémie du COVID-19, et le confinement qui en a résulté, la SEPS ne s'est pas arrêtée. Bien au contraire, de nombreux membres (et non membres) nous ont demandé de l'aide, soit par Internet (info@sfpe-seps.be), soit en utilisant le numéro de téléphone **+32 475 472 470** qui est à l'écoute 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Les anciens nous contactent en cette période difficile pour discuter d'une situation particulière, d'une règle du RCAM, pour demander une information concernant leur pension ou comment atteindre les services du PMO, comment trouver un formulaire ou comment recevoir ces formulaires ou des documents, par notre intermédiaire.

Le soir, les week-ends, la SEPS vous répond.

Souvent la SEPS a recommandé un collègue au Service social " Aide aux Pensionnés " (DG HR D1).

Le conseiller juridique de l'association a été sollicité pour gérer les questions et demandes des membres en matière de droit statutaire, de pension, de successions, de droit fiscal. Cette contribution de la SEPS/SFPE est un simple conseil parfois suivi d'échange mails ou de l'orientation vers un avocat.

Vu la collaboration étroite entre la SEPS et Afiliatys et notre rôle d'informateur en matière d'assurance santé complémentaire au RCAM, nous recevons de très nombreux appels relatifs aux assurances complémentaires.

La période post-COVID risque de se prolonger ! Dans les institutions, le télétravail pourrait dominer. Les Bureaux d'accueil du PMO restent fermés jusqu'à nouvel ordre. La SEPS vous répondra, 7J/7, 24h/24.

SEPS/SFPE

Téléphone : **+32 475 472 470**

e-mail : info@sfpe-seps.be

Web : www.sfpe-seps.be



SEPS/SFPE



#26-AIACE-0002

Message de l'AIACE Internationale : Assises AIACE reportée d'un an

AIACE Inter-
nationale

Comme vous le savez, nous avons été amenés à notre grand regret à annuler les Assises 2020 de l'AIACE pour des raisons évidentes à l'époque. Nous avons par la même occasion décidé de reporter ces Assises et donc aussi l'Assemblée générale à 2021 ; nous nous étions fondés sur les informations à notre disposition à l'époque.

Entretemps, les choses ont fort évolué et dans le mauvais sens. En effet, l'évolution dramatique de la pandémie de Covid-19 en Europe cet automne est plus que préoccupante, et ce dans la plupart des pays, et il est de plus en plus improbable qu'un vaccin soit disponible en temps utile et en nombre suffisant d'ici mai

2021. Par conséquent, le Conseil d'administration de l'AIACE s'est vu contraint une nouvelle fois d'annuler les Assises 2021 qui devaient se tenir à Loutraki en Grèce du 15 au 21 mai. Nous espérons bien sûr que la situation finira pas se stabiliser en 2021 et permettre en fin de se retrouver à Loutraki en 2022. Les participants qui avaient déjà payé une avance pour 2020 ou 2021 seront remboursés.

i AIACE Internationale

Avenue des Nerviens, 105

bureau 00/036,

1049, Bruxelles.

Téléphone: **+32 2 295 29 60**

e-mail: **aiace-int@ec.europa.eu**

Web : **<https://aiace-europa.eu>**